

Elections des membres de la chambre d'agriculture

En vue de l'élection des membres des chambres d'agriculture fixée au 31 Janvier 2025, vous trouverez les documents suivants :

- Avis de révision des listes électorales - Groupements professionnels
 - Demande d'inscription sur la liste électorale des groupements professionnels, à adresser avant le 01 Octobre 2024 à la Préfecture de la Marne

- Avis de révision des listes électorales - Electeurs individuels
 - Demande d'inscription sur la liste électorale des électeurs individuels, à adresser avant le 15 Septembre 2024 à la Préfecture de la Marne